



## Licenciement économique suite au décès d'employeur dentiste

Par **coudert maria**, le **09/05/2017** à **16:12**

Bonjour,

Suite au décès courant février de mon employeur dentiste, je n'ai à ce jour pas été licenciée, je n'ai pas eu mes salaires, le solde de tout compte, l'attestation pour le Pôle emploi etc.

Les héritiers directs ont renoncé à la succession et les héritiers indirectes mineurs ont eu recours au juge des tutelles pour y renoncer également.

j'ai réussi, avec une attestation de décès de mon employeur à m'inscrire à Pôle emploi mais ceux-ci m'ont déduit deux mois de préavis, que je n'ai, évidemment pas touché.

Ma question est celle-ci: Que dois-je faire pour être payée ?

Par **P.M.**, le **09/05/2017** à **16:51**

Bonjour,

Il faudrait savoir s'il y a un notaire ou voir avec le Tribunal de Grande Instance pour faire procéder à une liquidation judiciaire...